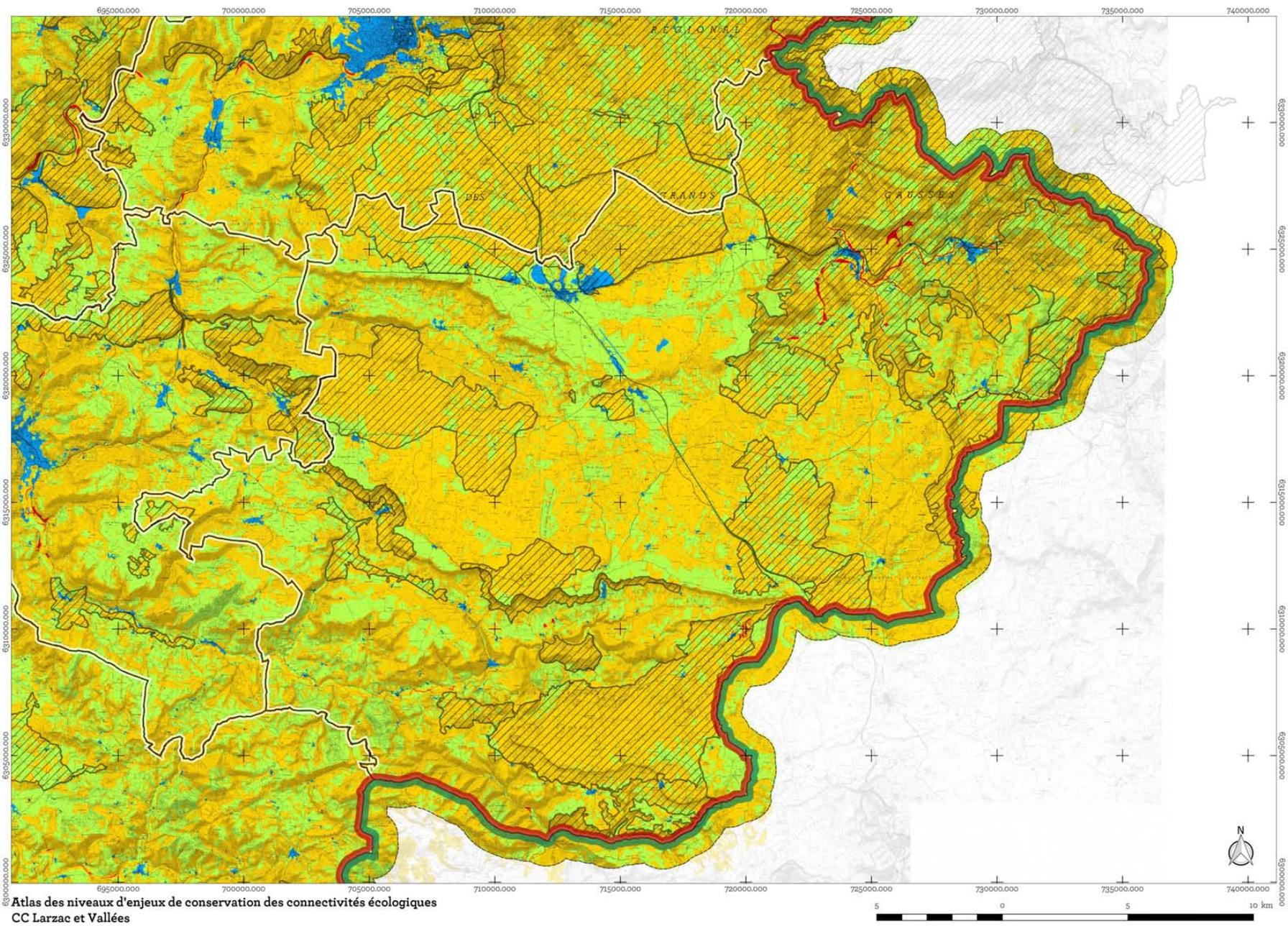


La Trame verte et bleue : synthèse du SCoT



Les Risques

• Liés aux inondations

PPRI Bassin du Cernon Soulzon

Approuvé par l'Arrêté n°2007-355-12 du 21 décembre 2007 le PPRi «Cernon Soulzon» couvre le territoire des Communes de la CCLV suivantes **La Bastide Pradines, Lapanouse de Cernon, Sainte Eulalie de Cernon.**

PPRI Bassin de la Dourbie

Approuvé par l'Arrêté n°2010-74-6 du 15 mars 2010 le PPRi du bassin de «La Dourbie» couvre le territoire des Communes de la CCLV suivantes : **Nant, Saint Jean du Bruel.**

PPRI Sorgues et Dourdou de Camares aval

Le document est en cours de réalisation. Suite à la Crue de novembre 2014, le PPRi présenté à l'enquête publique de 2013 doit être repris. Cependant, l'événement de 2014 n'a pas remis en cause l'encaissant présenté à l'enquête publique de 2013, ainsi les cartes d'aléas seront revue à la marge (intégration d'un aléa moyen) et pourront ainsi être utilisées, jusqu'à approbation du PPRi, dans le cadre de la révision du PLUi.

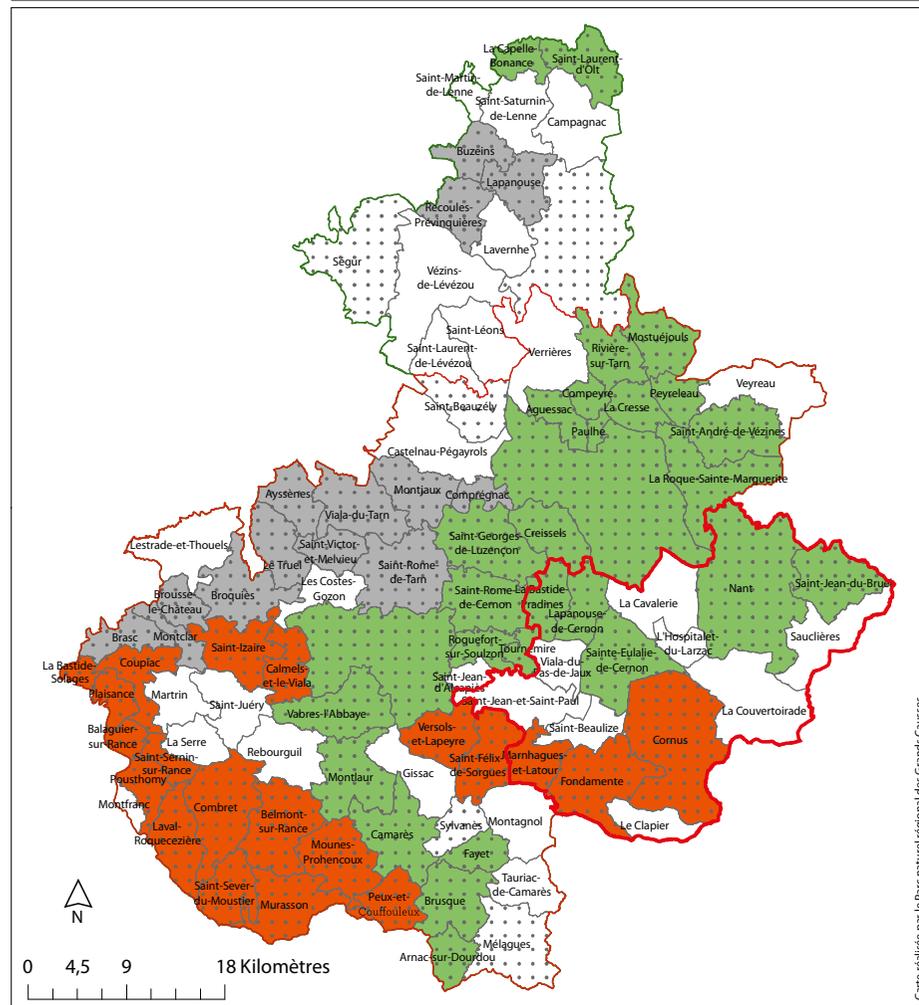
Le PPRi Sorgues et Dourdou de Camares aval concerne les communes de la CCLV suivantes : **Cornus, Fondamente et Marnhagues et Latour**

La trame informative de la DREAL sur le risque inondation servira de document de référence pour les autres communes de la CCLV.

Certaines mesures devront être prises pour ne pas aggraver le phénomène. Il faudra notamment veiller à la conservation des plantations existantes qui concourent au maintien du sol. Une attention toute aussi importante devra être portée à la gestion de l'eau pluviale des aménagements et constructions situés en amont.

Etat d'avancement des PPRn Inondations Plans de Prévention des Risques d'Inondations

Données DDT de l'Aveyron - mars 2016

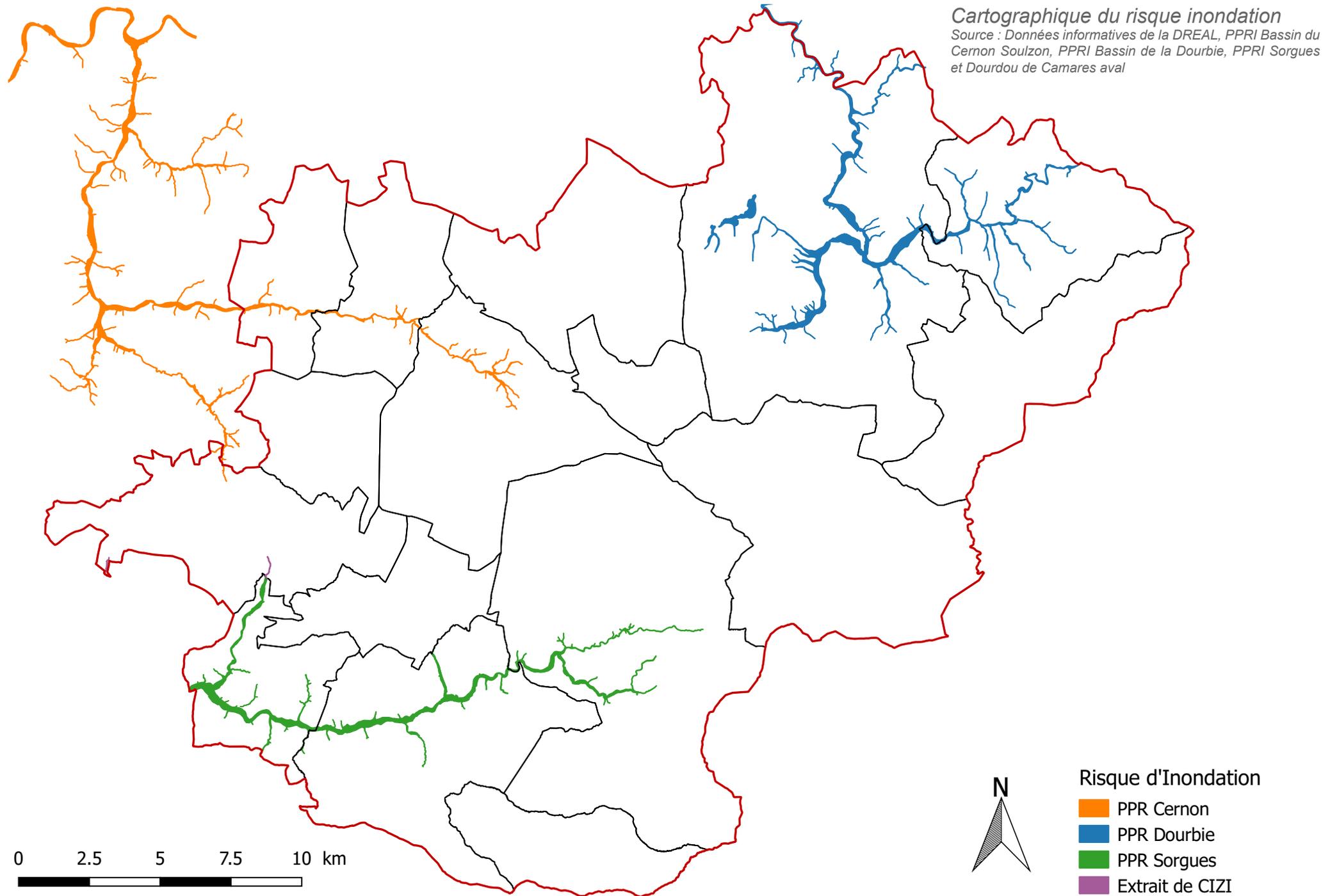


Légende

Avancement au 18 juin 2015

 Communes pour lesquelles un PPRn Inondation est approuvé	 Périmètre du SCOT
 Communes pour lesquelles un PPRn Inondation est prescrit	 Périmètre du Parc des Grands Causses
 Communes couvertes par Plan de Surfaces Submersibles	 Périmètre de la CCLV
 Communes soumises au risque d'inondation	

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Etat des données BD TOPO de l'IGN et DDT 125585/0025/01 et GASP/AR, Janvier 2015.



Les risques de pollution

• Zones sensibles - Zones vulnérables

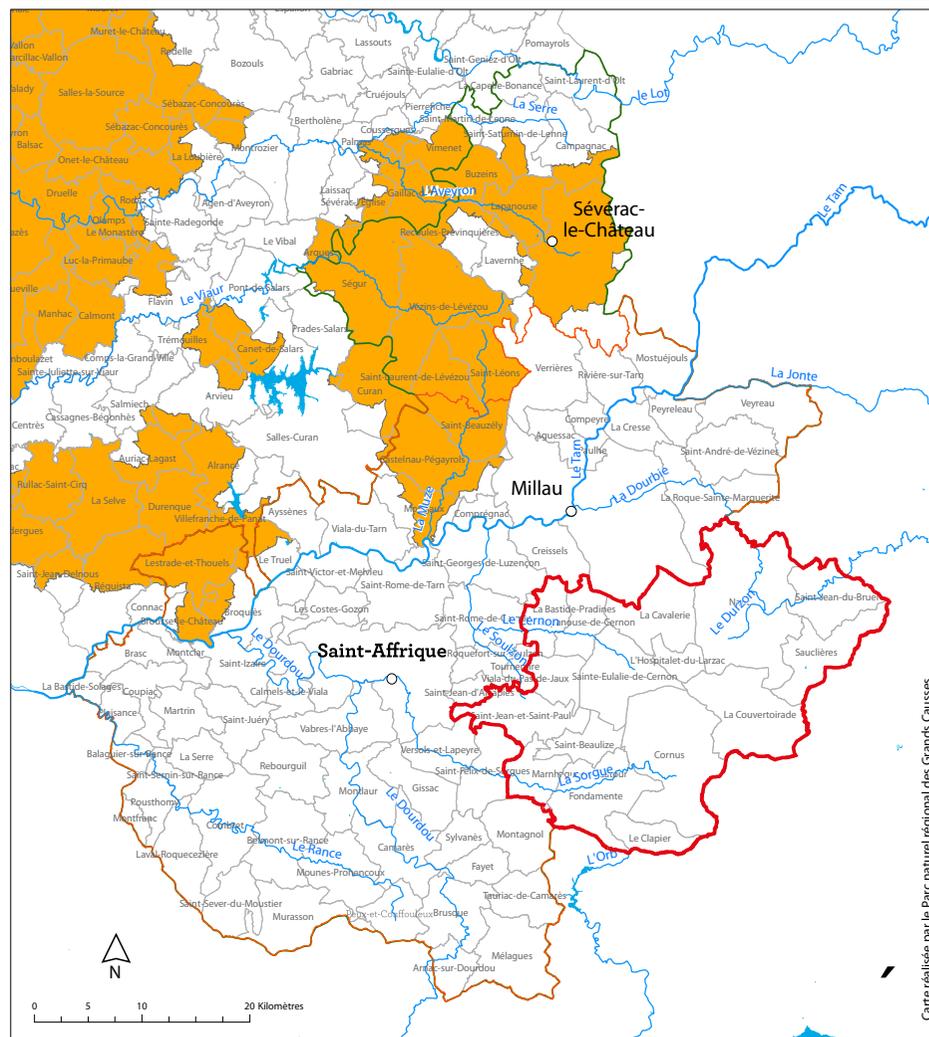
Le territoire de la CCLV n'est pas classé en zone vulnérable. Le zonage ci-contre fait état des zones vulnérables à l'échelle du PNRGC.

Par arrêté du 23/11/1994, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Larzac et Vallées est classé en zone sensible à l'eutrophisation. Les communes de Cornus (71,55%), La Couvertoirade (80,22%), Fondamente (77,6%), Saint-Jean-du-Bruel (99,50%) et Sauclières ne sont quant à elles classées que partiellement en zone sensible.

Note complémentaire : Le diagnostic du SCoT présente les communes de Sauclières et du Clapier comme des Communes non classées en zone sensible. En réalité, elles le sont, celles-ci sont intégrées dans le SDAGE des bassins Rhône-Méditerranée

Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole - 2015

Arrêté préfectoral n°2015072-0003 du 13 mars 2015



Légende

- Périmètre du SCoT
- Parc naturel régional des Grands Causses
- Périmètre de la CCLV
- Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole - 2015

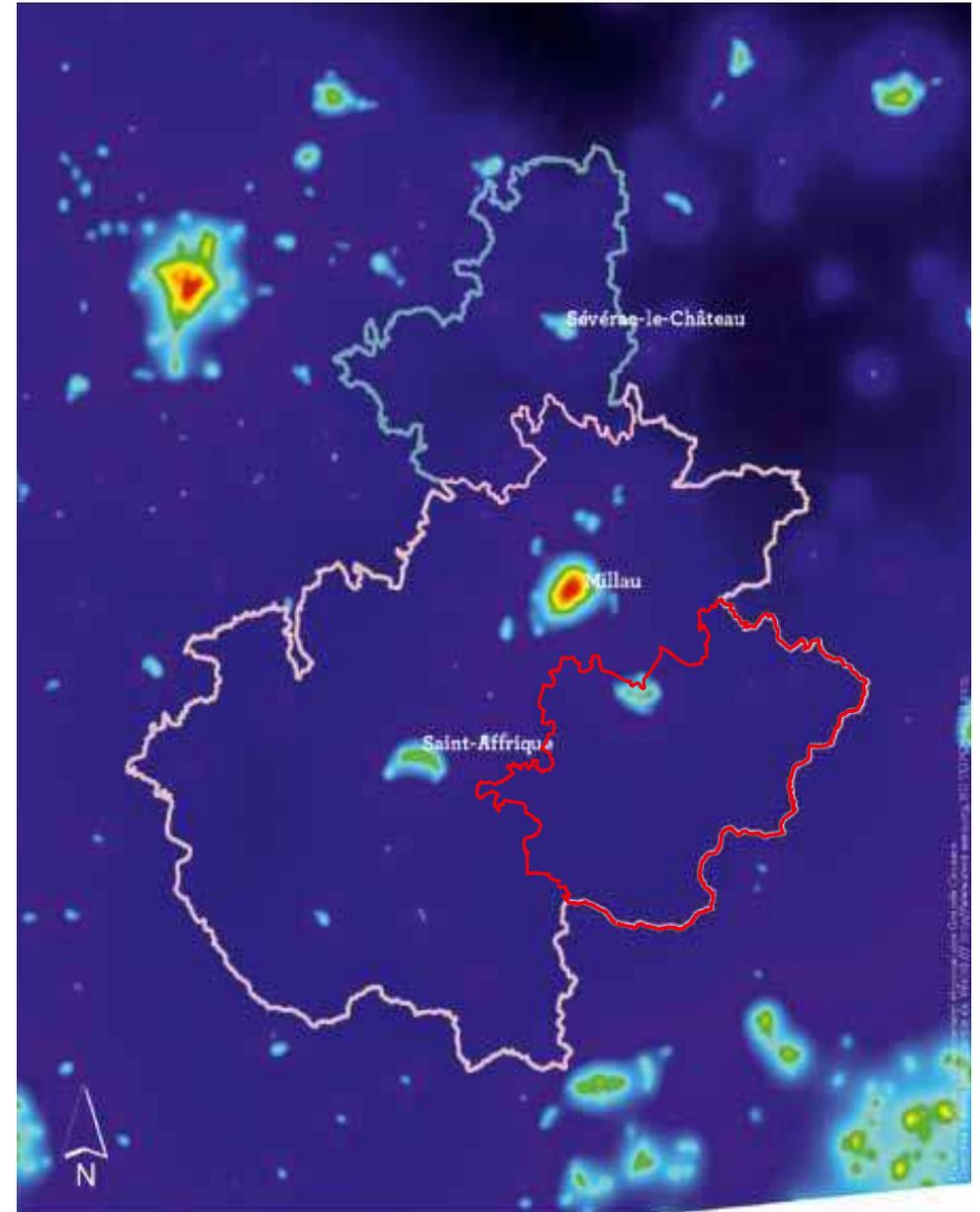
Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses. Données : Services de l'Etat DREAL (M.P. www.mipgeo.fr, Réseau Hydro - BD CARTHAGE) - AEG Adour Garonne, Janvier 2016.

Les Risques

Les risques de pollution

- La pollution lumineuse

Le territoire du PNRC apparaît relativement bien préservé : son ciel est l'un des plus sombres du Massif central. Toutefois les centres urbains de Millau, Saint-Affrique et, dans une moindre mesure, la **Cavalerie (CCLV)** perturbent de façon significative le ciel nocturne. Il en va de même, sensiblement, avec les aires d'autoroute et le péage du Viaduc de Millau.



Légende

- Périmètre du Parc
- Périmètre du SCoT
- Périmètre de la CCLV

Cartographie de la pollution lumineuse observée sur le territoire du PNRC

Les Risques

Plan de Protection des forêts contre les incendies

Le territoire communautaire est concerné par les trois aléas :

- **Fort** : Nant (Massif forestier Millavois et Grands Causses) ;
- **Moyen** : Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières, La Couvertoirade, Cornus, La Cavalerie (Massif forestier Millavois et Grands Causses) ;
- **Faible** : Reste de la CCLV.

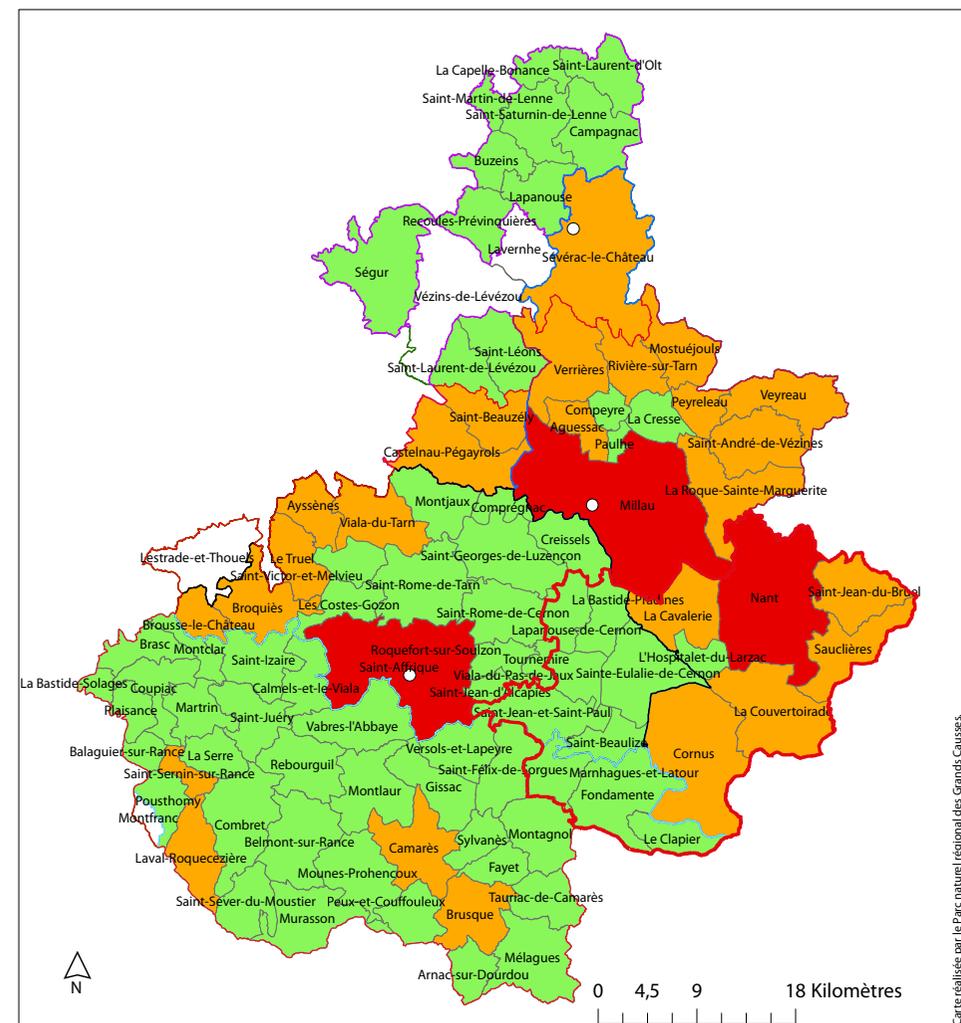
Notons que la circulaire inter ministérielle n°465 du 12 décembre 1951 précise que 120m³ d'eau, utilisable en 2 heures doivent être mis à la disposition des services de secours afin de permettre la lutte contre l'incendie.

Si nécessaire, de manière à consolider la lutte contre l'incendie, la commune pourra envisager de renforcer son réseau (mise en place d'un calendrier de travaux)

En parallèle, le règlement du PLUi pourra imposer que des citernes ou retenues d'eau soient créées et mises à la disposition des secours, notamment dans le cas des bâtiments isolés, à vocation agricole.

Exposition au risque d'incendie de forêt et limite des Massifs

données ONF



Légende	
Risque incendie de forêt	Massif (classification ONF)
■ faible	 Millavois et Grands Causses
■ moyen	 Centre
■ fort	 Saint-Affrique
	 Sud
	 Périmètre du SCoT du Parc
	 Périmètre du Parc des Grands Causses
	 Périmètre de la CCLV

Aléas sismiques

Le territoire du PNRGC est réparti sur deux zones de sismicité, selon une ligne transversale au sud de Montjoux, Saint-Georges de Luzençon, Creissels, Millau, La Cavalerie, L'Hospitalet-du-Larzac, Nant et Sauclières. Au sud de cette ligne : aléa sismique très faible, niveau 1. Au nord de cette même ligne : aléa sismique faible, niveau 2.

Les communes de la CCLV impactées par l'aléa sismique faibles sont les suivantes : La Cavalerie, L'Hospitalet-du-Larzac, Nant, Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières. Ce classement a une incidence sur les bâtiments neufs des catégories III et IV, et sur les travaux (>30% SHON créé; >30% de plancher supprimé à un niveau), concernant les bâtiments existants de catégorie IV.

Aléa sismique

Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Périmètre de la CCLV

Aléa sismique

- très faible
- faible

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - mars 2015. Extrait des données DREAL, MIP et BD TOPO de l'IGN 2014.

Les Risques

Les risques mouvements de terrain

• Liés au mouvements de surface

Plusieurs types de mouvements terrains sont répertoriés sur le territoire communautaire : Glissements de terrain, Eboulement, et Érosion des berges.

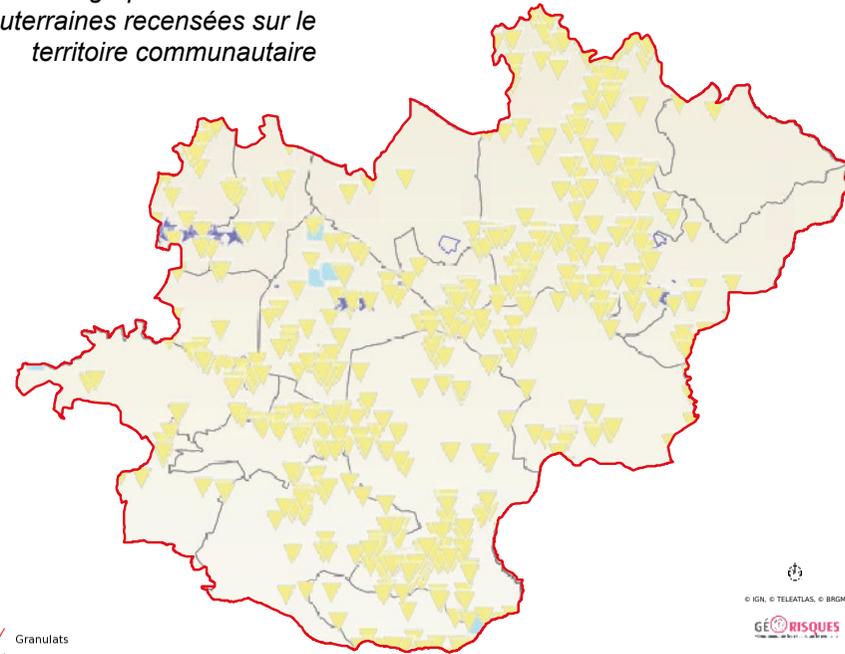
• Liés aux cavités

Le territoire communautaire compte de nombreuses cavités souterraines, liées notamment aux cavités naturelles. Les autres d'origine anthropiques (caves, ouvrages civils) sont moins représentées.

• Liés aux mines

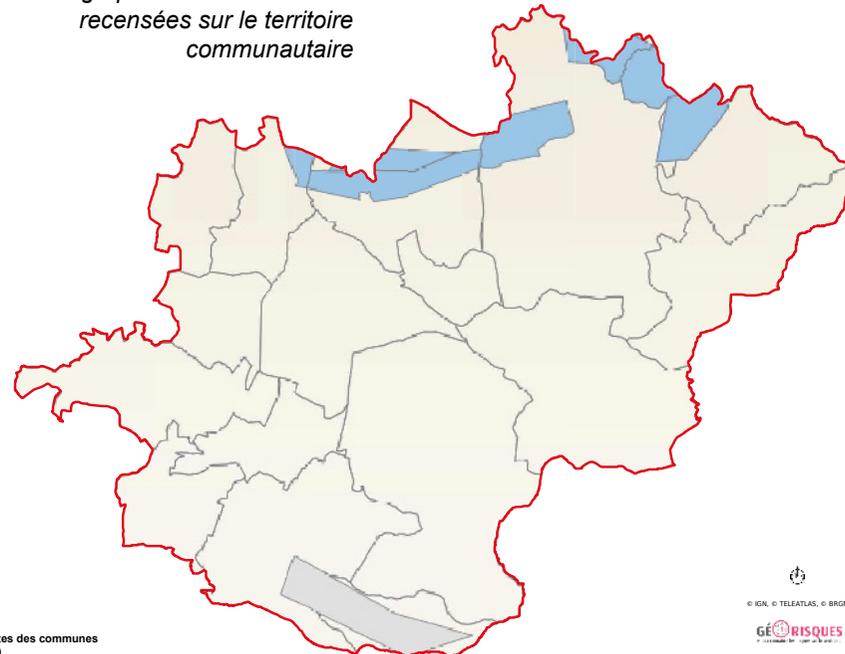
D'après le cadastre minier, le territoire communautaire compte 8 concessions non valides et 1 permis de recherche non valide : il s'agit de titres miniers échus.

Cartographie des cavités souterraines recensées sur le territoire communautaire



© IGN, © TELEATLAS, © BRGM
GÉORISQUES

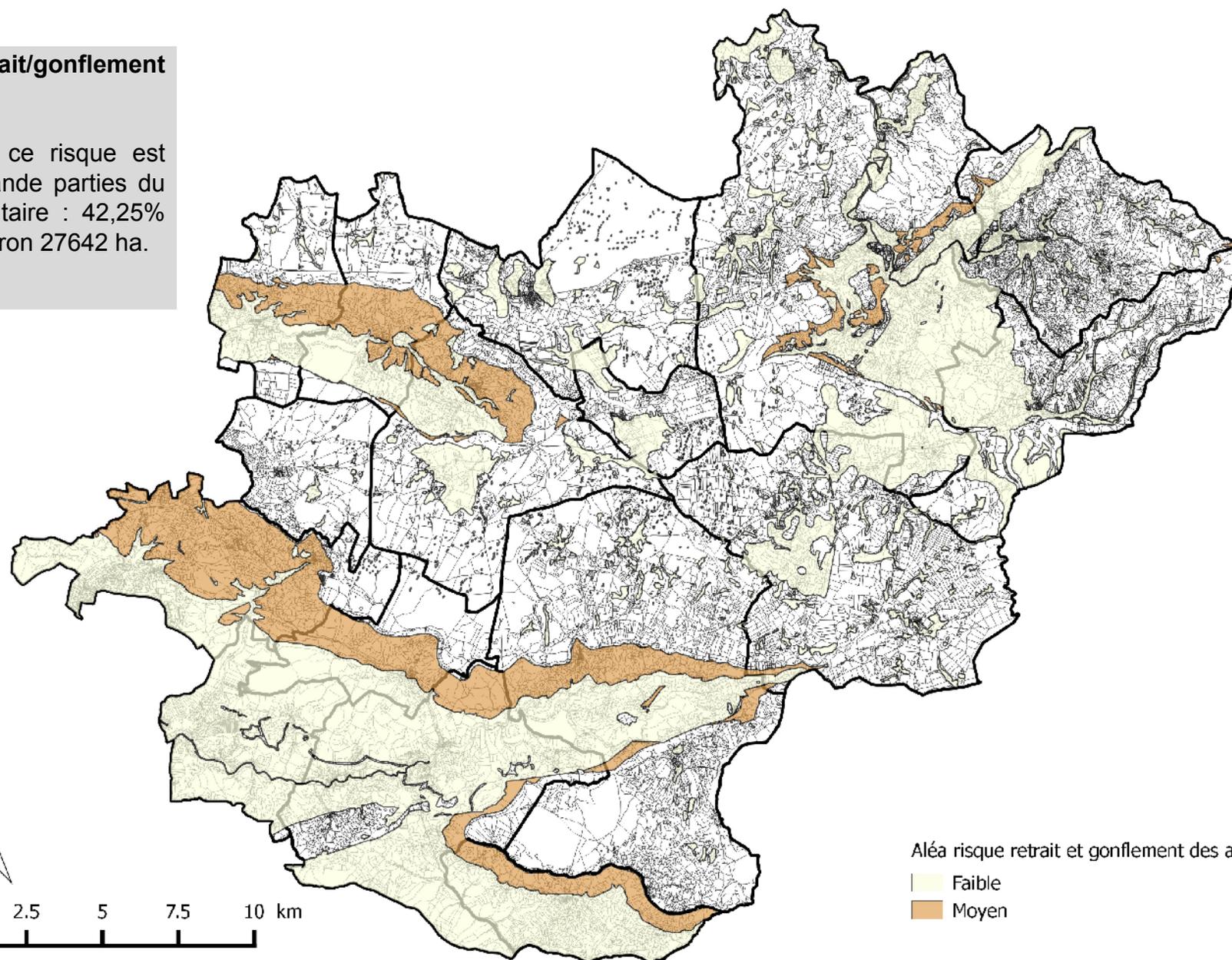
Cartographie des titres miniers recensés sur le territoire communautaire



© IGN, © TELEATLAS, © BRGM
GÉORISQUES

Les risques de retrait/gonflement des argiles

D'après le BRGM, ce risque est présent sur une grande parties du territoire communautaire : 42,25% du territoire soit environ 27642 ha.



Les Risques technologiques

• Risque de transport de matières dangereuse

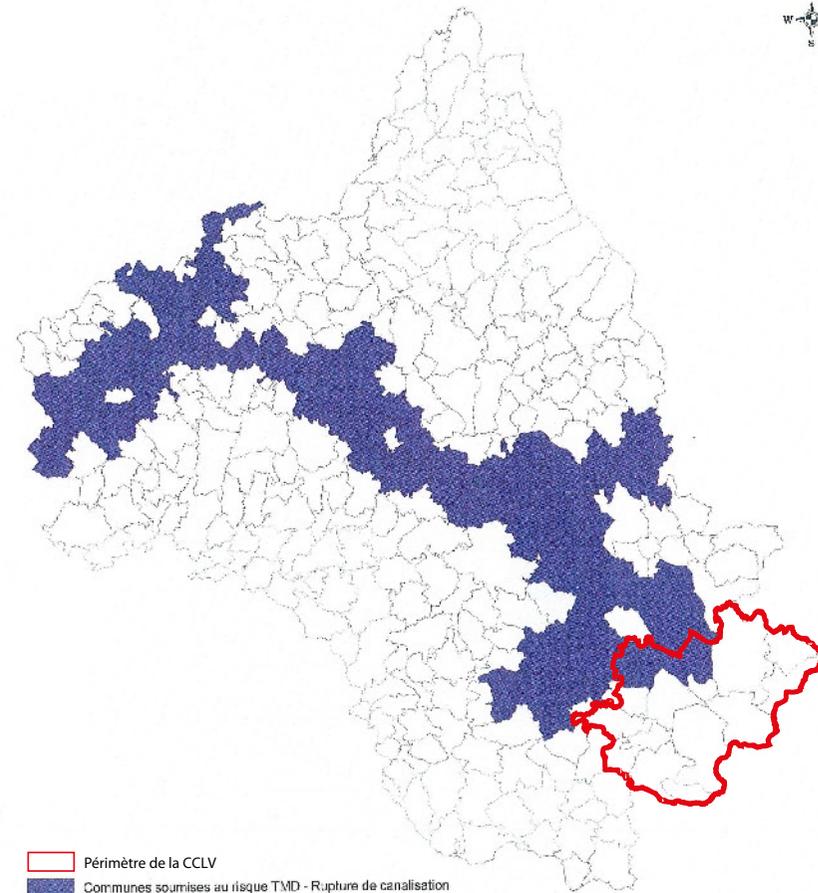
Concernant les risques technologiques, 3 communes de la CCLV sont concernées par le risque de transport de matières dangereuses lié à la présence d'une canalisation de gaz. Il s'agit des communes de

- La Cavalerie
- Lapanouse-de-Cernon
- La Bastide-Pradines

DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Carte des communes exposées au risque transport de matières dangereuses Canalisations de gaz

mise à jour le 01/10/2012



Périmètre de la CCLV
 Communes soumises au risque TMD - Rupture de canalisation

TMD: Transport de Matières Dangereuses

Réalisation: SIGN DC CARTO
 Données: SDOPT mise à jour 2012

ENVIRONNEMENT (<i>paysage naturel, environnemental et risques</i>)	
Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • 3 entités paysagères identitaires définies par la géologie : les causses, avant causses et monts • 8 sites Natura 2000. • 2 ZNIEFF de Type 2 et 15 ZNIEFF de type 1 • 1 Trame verte et bleu à l'échelle du SCoT • Risque d'inondation • Risque de retrait/gonflement des argiles sur 42,25% du territoire • Risque sismique : aléas très faible à faible • Zone sensible à l'eutrophisation • Risques de mouvements de terrain (liés aux mouvements de surface, aux cavités et aux mines) • Aléas feu de forêt : faible à fort (commune de Nant) • Risque de transport de matières dangereuses lié à la présence d'une canalisation de GAZ 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le patrimoine naturel, paysager et environnemental, notamment le patrimoine identitaire et les points de vue. • Prévenir les risques et prendre en compte les évolutions réglementaires . <p>Quels effets des évolutions de l'habitat, de l'économie, de l'agriculture, de la sylviculture sur les paysages, les milieux et sur la gestion des risques?</p>